

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15180242

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16 -12- 2015

TRIBUNAL DE COMMERCE

division TOURNAI

du Baïnant
Al

N° d'entreprise : 0473.916.462

Dénomination

(en entier) : **BUREAU D'AFFAIRES PAUL BOSSU**

Forme juridique : SPRL

Siège : ROUTE PROVINCIALE 47 à 7750 ANSEROEUL

Objet de l'acte : **RACHAT D'ACTIONS PROPRES**

Procès Verbal d'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 1 mai 2015

La séance est ouverte à 16H00 sous la présidence de son gérant.

La totalité des actionnaires est présente ou valablement représentée.

En vert de l'article 620 du Code des Sociétés, il est proposé de procéder au rachat de 20 parts de la SPRL Bureau d'Affaires Paul Bossu.

Les conditions sont fixées conformément au Code des sociétés et comme expliquées ci-après :

—Le rachat porte sur 150 parts, soit 20% du capital de la SPRL Bureau d'Affaires Paul Bossu;

—Il est précisé que les parts sont toutes valablement entièrement libérées;

—L'offre d'acquisition est homogène pour l'ensemble des actionnaires et le prix minimum est fixé à 946,66€ la part;

—Les sommes qui seront affectées au présent rachat, seront susceptibles d'être distribuées;

—La contre-valeur maximum sera calculée de la même manière que pour la détermination du prix minimum fixé ci-dessus, en fonction des résultats futurs de la société, sans que ce prix ne puisse jamais être inférieur au prix minimum calculé;

—L'offre est faite jusqu'au 1er mai 2020 aux contre-valeurs minimum et maximum fixées ci-avant.

Les décisions doivent être prises conformément aux quorum fixés par l'article 559 du Code des Sociétés, soit aux ¾ des voix.

A la fin de la lecture, les propositions sont approuvées à l'unanimité des voix.

PAUL BOSSU

Gérant.

Pour extrait analytique.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/12/2015 - Annexes du Moniteur belge